ISSN 2414-8733

BULLETIN
VILLES, TRANSPORTS, DÉVELOPPEMENT LOCAL

DEBATS, COMPTE RENDU ANNUEL DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET NOTES DE LECTURE



NUMERO 01
DECEMBRE 2017
BRAZZAVILLE CONGO

BULLETIN
VILLES, TRANSPORTS,
DÉVELOPPEMENT LOCAL

ISSN 2414-8733

BULLETIN
VILLES, TRANSPORTS, DÉVELOPPEMENT LOCAL

DEBATS, COMPTE RENDU ANNUEL DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET NOTES DE LECTURE



NUMERO 01
DECEMBRE 2017
BRAZZAVILLE CONGO

BULLETIN
VILLES, TRANSPORTS, DEVELOPPEMENT LOCAL
Débats, compte rendu annuel des travaux de recherche et notes de lecture

Université Marien Ngouabi École Normale Supérieure
Brazzaville Congo Courriel : *greg.ensumng@gmail.com*

Directeur de publication
Patrice Moundza

Rédacteur en chef
Gaston Samba

Comité scientifique
Samuel Maweté, Professeur
Marcel Nguimbi, Professeur
Patrice Moundza, Maître de Conférences
Gaston Samba, Maître de Conférences
Didier Loufoua Lemay, Maître de Conférences
Joachim Emmanuel Goma-Thethet, Maître de Conférences
Dr Jean Félix Yekoka, Dr Jean Nkounkou

ISSN 2414-8733

Conception et mise en page : Patrice Moundza

Les opinions défendues dans ces articles n'engagent que leurs auteurs. Elles ne sauraient être imputées aux institutions auxquelles ils appartiennent ou qui ont financé leurs travaux. Les auteurs garantissent que leurs articles ne contiennent rien qui porte atteinte aux bonnes mœurs.
Toute reproduction ou traduction sans accord du Groupe de Recherches et d'Etudes Géographiques -GREG - est interdite. Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.

© Copyright GREG décembre 2017

Créé en 2015, le Groupe de Recherches et d'Études Géographiques Villes, transports, développement local est une association à caractère scientifique. Il assure la valorisation de ses travaux dans le **Bulletin villes, transports, développement local,** une publication thématique à parution annuelle. Ce bulletin constitue un espace de réflexion, d'échanges et de débats interactifs sur les questions urbaines, de transports et de développement local au Congo et en Afrique subsaharienne. Il est plus particulièrement un organe d'initiation des jeunes chercheurs à la rédaction et à la production scientifiques en mettant en exergue les préceptes de la géographie : la force de la description et la rigueur de l'analyse. Le sujet développé doit être pertinent et faire ressortir un problème géographique.

Les auteurs doivent se conformer aux normes rédactionnelles édictées par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) et prendre en compte la structuration habituelle du texte scientifique. La rubrique « titre et signature » est ainsi structurée : titre en gras et majuscule ; nom, prénom et grade universitaire de l'auteur ; laboratoire et université d'attache ; adresse mail.

L'approche monographique et la méthode IMRAD sont indistinctement acceptées. La méthode IMRAD répond aux étapes suivantes : résumé en français et en anglais, introduction (problématique, objectifs, hypothèses), méthodologie, résultats, discussion, conclusion et bibliographie. Les textes doivent être en taille 11, Times New Roman, interligne simple avec des marges de 5 cm en haut et en bas, 4,5 cm à droite et à gauche. Ils doivent aussi respecter une hiérarchie établie entre titres, sous-titres, sous-sous-titres et être homogènes (corps, police, graisse, pente, espace avant/après, alinéas).

Pour les travaux de recherche, l'intérêt et l'originalité du sujet, il s'agit de présenter un article original de 35 000 caractères (espaces compris). Les notes de lecture portent sur une synthèse critique des travaux de recherche, de publication récente, collée à la ligne éditoriale du présent bulletin. Elles doivent mentionner, avec exactitude, la référence de l'ouvrage traité, sans excéder 7 500 caractères (espaces compris).

Les frais de publication s'élèvent à 2 500 F CFA la page. Chaque auteur a droit à un exemplaire gratuit du numéro dans lequel est publié son article.

Les manuscrits sont reçus, en version électronique, aux adresses suivantes : *greg.ensumng@gmail.com ; patrice.moundza@umng.cg*

La rédaction du *Bulletin Villes, transports, développement local* remercie vivement tous les auteurs pour leur contribution et tous les lecteurs pour leur attention particulière à l'égard de cette modeste production scientifique.

SOMMAIRE

NSILA NLEMVO GRACE LAURETTE
Le marché Bourreau de Makélékélé à Brazzaville ……..…….. 11

BOUKA IBINGA LILIANCHE
La redistribution des produits alimentaires importés dans les marchés de Mfilou-Ngamaba …….. 29

DIMOSSI BATOUANGA RUTH
La consommation de la viande dans le quartier périphérique de Mfilou-Ngamaba à Brazzaville …….. 55

BAYIMINA BONABA MATHYLD JAFFARDY
Étude monographique de la communauté urbaine de Bouansa …….. 67

LE MARCHÉ BOURREAU DE MAKÉLÉKÉLÉ À BRAZZAVILLE

NSILA NLEMVO GRACE LAURETTE
Université Marien Ngouabi Brazzaville Congo

Résumé : Le marché Bourreau se trouve dans l'arrondissement 1 Makélékélé. Il a une place importante dans le ravitaillement des marchés urbains de la capitale. Cette étude est un choix guidé par le fait qu'il est l'un des plus grands sites d'approvisionnement en denrées alimentaires en provenance du monde rural congolais. Dans ce travail, nous cherchons à montrer la place du marché Bourreau dans le ravitaillement de l'arrondissement 1 Makélékélé de Brazzaville et à illustrer la relation ville-campagne.

Mots-clés : Brazzaville, Makélékélé, marché Bourreau, denrées alimentaires.

Abstract : The Bourreau market is in the district 1 Makélékélé. It has a significant place in the supply of the urban markets of the capital. This study is a choice guided by the fact that it is one of the greatest sites of supply foodstuffs coming from the congolese rural world. In this work, we seek to show the place of the Bourreau market in the supply of the district 1 Makélékélé de Brazzaville and to illustrate the relation city-countryside.

Key words : Brazzaville, Makélékélé, Bourreau market, foodstuffs.

Introduction

L'approvisionnement du marché s'effectue par le biais d'un complexe circuit faisant intervenir de nombreux intermédiaires ou pas. Les denrées alimentaires locales sont issues en général des campagnes situées sur la route nationale n° 1 Brazzaville-Pointe-Noire. Les produits manufacturés proviennent des autres pays, notamment de la République Démocratique du Congo.

Cette étude vise à montrer le système d'approvisionnement du marché Bourreau, déterminer la nature, l'origine et la quantité des produits, identifier le type de véhicules de transport et étudier le profil des différents acteurs intervenant dans cette activité.

Les entretiens avec les responsables municipaux et le comité du marché ont été indispensables, notamment : le chef de service gestion des marchés à la Mairie centrale, le régisseur du marché Bourreau, le chef de police du marché Bourreau, la présidente du comité du marché, le responsable de la gare routière de Bourreau et le chargé de l'ordre, de la presse et de la propagande. Nous avons eu des entretiens approfondis avec les populations environnantes et les usagers du marché. Elles nous ont aidée à avoir les éléments historiques complémentaires sur les marchés. La recherche documentaire et les entretiens n'ont pas suffi pour arriver au bout de notre étude. Ils ont été complétés par les observations.

L'observation de terrain et les enquêtes sur le terrain ont porté sur l'arrivée des véhicules, sur le débarquement des marchandises, sur la fixation des prix et sur la vente des produits alimentaires vivriers. Elle nous a permis de nous familiariser et de nous intégrer pour mieux connaitre le marché. Elles nous ont permis de confronter nos lectures à la réalité. Pour cela, un questionnaire a été élaboré comprenant 3 fiches destinées aux transporteurs, aux vendeurs et aux acheteurs. Ne disposant pas d'un fichier des vendeurs et transporteurs, nos enquêtes ont été faites sur un échantillon de 150 personnes réparties comme suit : 30 transporteurs, 50 vendeurs y compris les fournisseurs (*Mintsita*) et 70 acheteurs.

1. Présentation du marché Bourreau

Le marché Bourreau est situé dans l'arrondissement 1 Makélékélé, non loin du siège de l'arrondissement, dans la partie sud dudit arrondissement précisément au quartier Mayoma en allant vers Matour. Il s'étend de l'avenue Senga Pauline jusqu'à l'avenue Bourreau. Il est limité au nord par l'avenue qui est perpendiculaire à l'avenue Fulbert Youlou (avenue Senga Pauline). Cette avenue perpendiculaire débouche à l'est sur la rue Nganga Antoine et celle-ci descend jusqu'à l'avenue Bourreau qui constitue sa limite dans la partie sud. A partir de là, l'avenue dénommée Bourreau remonte vers l'ouest pour se joindre à l'avenue Fulbert Youlou, qui constitue la limite ouest. Cependant, on remarque que ces limites s'étendent à cause des vendeurs en surface qui envahissent les rues environnantes : Moundongo, Mbemba, Fila Jean, Mayassi.

1.1. Historique et structuration du marché

Il est difficile de déterminer avec exactitude la date de création du marché Bourreau. Mais, nous savons que dans les années 60, ce lieu a joué le rôle de site de vente de marchandises. À cette époque, les vendeurs venaient et s'installaient anarchiquement en érigeant des baraques et des hangars fermés ou non pour vendre leurs marchandises. Le marché Bourreau doit son appellation actuelle à un

commerçant du nom de Biamambou. Il était tellement gros, que les gens lui donnèrent le surnom de Bourreau, il était le propriétaire d'un bar auquel on attribua d'ailleurs ce nom de Bourreau et vivait en face du marché[1]. À partir de l'année 1965, le marché a vu ses activités baisser puisque la fonction de gare routière, nœud de l'intensité de son action, lui a été retirée au profit du marché Total. La gare sera basée sur l'avenue Matsoua en face du quartier chic[2].

À partir des années 1970, la gare routière sera transférée au marché Commission dans l'arrondissement 2 Bacongo. À la suite des événements sociopolitiques de 1993 et 1997, cette fonction de gare routière revient au marché Madibou parce que les véhicules n'arrivent plus à Brazzaville. C'est après les évènements de 1998 que le marché Bourreau retrouvera l'ambiance avec le retour de la gare routière. Ce marché est structuré en quatre principales zones :

- la première zone est celle des vendeurs qui étalent les marchandises en surface en longeant la plupart des rues et avenues qui limitent le marché. La photo 2 en est une illustration vivante ;
- la deuxième zone est celle des vendeurs qui occupent les tables construites en bois ou en tôles et couvertes de parasols, à l'entrée du marché ;
- la troisième zone est celle de ceux qui vendent sur une partie des étalages mobiles construits en matériaux durables avec couverts. L'autre partie des étalages n'est pas occupée par les vendeurs, elle constitue plutôt le parking des brouettes abimées des *Koro-Koro* et le dépotoir ;
- la quatrième zone constitue l'ensemble des maisons qui entourent le marché. Ces maisons sont des ateliers de couture, des restaurants, des moulins à foufou, des boucheries, des entrepôts, des dépôts de boisson et de ciment, des boutiques d'alimentation. Notons aussi que ces maisons appartiennent à des particuliers.

L'avenue Fulbert Youlou, l'avenue Sengua Pauline, la rue Moundongo, la rue Mayassi et la rue Nganga Antoine servent de parking pour les véhicules en provenance des villages. C'est dans ces rues et avenues que les véhicules débarquent et embarquent les marchandises et les passagers. Cependant, certains commerçants étalent leurs produits sur les sacs ou les bâches devant les véhicules.

[1] Dans le langage congolais, Bourreau désigne une personne d'une grande taille par rapport à d'autres de même nature.

[2] P. Badia, 2002 : *Les marchés informels urbains : cas de Brazzaville*, mémoire de l'ENAM, 73 p.

1.2. Caractéristiques du marché Bourreau

- *Les sanitaires du marché :* le bloc sanitaire est composé de deux WC et deux douches. Ils sont construits en briques cuites avec un sol pavé de carreaux. Ils sont gérés et entretenus par un agent de la mairie qui fait aussi office de caissier. L'accès se fait moyennant 50 ou 100 F CFA.
- *L'approvisionnement en eau :* L'approvisionnement en eau se fait au forage situé dans l'enceinte du marché qui est le don d'un député. L'eau est gratuite mais non buvable. Le forage fonctionne tous les jours.



Photo 1 : Des vendeurs installés à l'entrée du marché.
Cliché Nsila Nlemvo, 2012)

- *La toiture du marché :* La toiture du marché est suffisamment haute, mais elle a des ouvertures qui favorisent la pénétration des eaux de pluie. Le marché Bourreau est construit sur un sol non cimenté et manque de lieu pour s'abriter contre les intempéries.
- *La qualité des allées :* A l'entrée du marché, les allées sont très étroites. Elles ne permettent pas la bonne circulation des personnes. Les porteurs et les pousseurs de charrettes se fraient le chemin dans la foule, bousculant tout le monde, à la recherche des clients. Du fait qu'il n'existe pas de parking réservé aux véhicules, les camions stationnent dans les rues. Cela réduit sérieusement la zone de circulation. Sous les tables, on remarque les ordures et les déchets de toutes sortes.

- *La radio du marché :* À défaut d'une radio, le bureau du marché Bourreau possède un mégaphone pour informer les vendeurs et passer les communiqués dans le marché. C'est la secrétaire chargée de la communication, de l'ordre, de la presse et la propagande qui est chargée de donner les informations.
- *L'électricité :* Le marché Bourreau n'a pas d'électricité. Par contre, aux alentours, les maisons et les boutiques sont électrifiées.
- *Le réseau de caniveaux :* Le marché manque de réseau de caniveaux. Lorsqu'il pleut, l'eau se répand entre les pavillons et inonde les couloirs. Pendant les pluies, les marchandises étalées sur les tables non couvertes sont exposées à la boue. Quelquefois, les vendeurs couvrent leurs marchandises avec des nappes ou des bâches. Il n'y a pas non plus d'endroits aménagés pour s'abriter contre les intempéries. Quand celles-ci surviennent, les uns se cachent sous les tables, les autres s'enferment dans les entrepôts ou les boutiques.
- *Les places aménagées :* Au cours de nos enquêtes réalisées, nous avons compté 1 368 tables fonctionnelles au marché Bourreau. Ces tables n'ont pas une forme standard. Chacune d'elles a ses dimensions. Elles ne sont pas également immatriculées. On observe des tables construites en béton armé et d'autres en matériaux de récupération. Certaines tables sont couvertes en tôles ; les autres ne le sont que par des parasols.
- *Les tables en matériaux durables :* Cinq cent vingt (520) tables en matériaux durables ont été construites dans le marché. Une cinquantaine de ces tables est occupée. Le secteur est beaucoup plus occupé par les vendeurs de produits congelés (poissons de mer, viande, cuisse de poulet), de la denrée poisson fumé et ceux de la denrée *foufou* moulu. On compte 400 tables non occupées. Paradoxalement, l'intérieur du marché est vide. La majorité des vendeurs n'a pas accepté de s'installer sur l'espace qui lui a été affecté, à l'intérieur du marché. Pour ne pas rater la clientèle et pour écouler rapidement le stock, les vendeurs préfèrent se confiner dans les rues et avenues qui limitent le marché.
- *Les tables en matériaux non durables :* Nous avons compté 848 tables dont 398 se trouvent à l'intérieur du marché et 450 à l'extérieur. Elles accueillent les produits de toute nature : légume, poisson fumé et salé, noix de coco, haricot, *gnetum africanum* (coco), riz, manioc, arachide et divers.

 Les vendeurs préfèrent les tables situées à l'entrée du marché ou dans les rues qui bordent le marché parce qu'elles sont plus fréquentées par les clients et elles sont accessibles aux premiers acheteurs. L'occupation

d'une place n'est pas conditionnée par l'obtention d'une autorisation d'occupation délivrée par la direction des marchés et des halles. Ce qui permet d'ailleurs aux vendeurs de changer de commerce de temps en temps. Mais ces vendeurs n'échappent pas tous au paiement des taxes de la Mairie (50 F CFA) et de balayage (50 F CFA). Chaque fin du mois, tous les vendeurs qui occupent les places stables paient une somme de 1250 F CFA dans le cadre de l'ODP (occupation du domaine public). Tout vendeur doit s'acquitter, tous les jours, de ses droits de place en échange d'un ticket de marché. Le vendeur conserve tous les tickets du mois pour visa de la carte de vendeur et présentation à tout contrôle. Les agents chargés de l'assainissement du marché sont membres de l'association des vendeurs et commerçants des marchés de Brazzaville (AVCMB), sous-section marché Bourreau. Cette association a signé un contrat avec la société chargée de l'assainissement du marché.

1.3. Les activités commerciales diverses

Les maisons de commerce qui se trouvent au marché appartiennent aux particuliers qui les occupent eux-mêmes ou les mettent en location (tableau 1). Elles sont construites soit en matériaux durables, soit en tôles. Le paiement des taxes de ces différentes boutiques dépend de la dimension de la pièce et du commerce exercé. Les taxes varient entre 3000 et 4000 F CFA par mois.

Tableau 1 *:* Quelques commerces divers implantés dans le marché

N°	Maisons de commerce	Nombre	%
1	Entrepôts	33	20,37
2	Alimentations	25	15,43
3	Moulins à foufou	18	11,11
4	Boucheries	18	11,11
5	Salons de coiffure	18	11,11
6	Ateliers de couture	15	9,25
7	Restaurants et bars	21	12,96
8	Pharmacies (médicaments génériques)	7	4,32
9	Parfumeries	7	4,32
Total		162	100

Source : Enquêtes personnelles, 2013

Le commerce hors marché se développe aussi le long des avenues et dans les rues avoisinantes. Là, les boutiques se juxtaposent de façon continue. Ces différentes maisons commerciales offrent leurs propres marchandises et approvisionnent les populations environnantes. Des denrées alimentaires sont aussi exposées à la devanture des boutiques et des parcelles.

1.4. Les points de vente non aménagés

Les vendeurs occasionnels : Odzebe (1999) définit les vendeurs occasionnels comme ceux qui n'ont pas de place fixe au marché. Ils vendent à même le sol, ou sur des nappes les produits qui sont débarqués des véhicules. C'est ce que nous montre la photo 2. Ces vendeurs exposent leurs marchandises à la poussière, à la boue et à toutes sortes d'impuretés et produisent des ordures qu'ils regroupent par tas. Les produits qu'ils proposent sont souvent les fruits, les légumes, les maniocs (chikwangue), les bananes, les tubercules, le *foufou*.
Les vendeurs ambulants : Les vendeurs ambulants font aussi partie des vendeurs occasionnels. Ceux-ci se promènent dans le marché sans arrêt en proposant des produits aux premiers acheteurs rencontrés. Mais, au marché Bourreau la circulation des vendeurs ambulants n'est pas intense à l'intérieur du marché. Le comité du marché se bat pour interdire aux *Koro-koro* de se promener avec leurs engins remplis de marchandises dans les allées ou les passages réservés à la circulation, de vendre à la criée.

1.5. L'organisation administrative du marché Bourreau

La gestion du marché Bourreau est assurée par la municipalité, le comité du marché et la police.
Le comité du marché : Il est l'organe de contrôle et de suivi des activités du marché. Ses attributions contenues dans le règlement intérieur rédigé en 1986 ont été annulées par l'arrêté n° 083/91/SAES/COMEX du 19 Avril 1991 portant dissolution des comités des marchés de la ville de Brazzaville.
Les associations des vendeurs : L'acte n° 160/91/CNS/P/S, portant libre organisation des associations des vendeurs et vendeuses des marchés publics, autorise les vendeurs des marchés publics à se constituer sur la base de leurs propres intérêts en association. C'est dans cette optique que l'Association des Vendeurs et Commerçants des Marchés de Brazzaville a été créée (AVCMB). Elle a, entre autres missions, la défense des intérêts des vendeurs, le règlement des litiges opposant les vendeurs entre eux, d'une part, puis les vendeurs et les acheteurs, d'autre part, l'assainissement et le maintien de l'ordre dans le marché.

La police du marché : Elle travaille en relation avec la régie et le comité du marché. Elle est là pour veiller à la surveillance des marchés publics. Elle a pour rôle de maintenir l'ordre, appliquer les textes pris par les autorités municipales, régler, de commun accord avec l'association des vendeurs et les régisseurs, les différends opposant les commerçants et les transporteurs entre eux et les commerçants et transporteurs et les acheteurs. Le fait d'être membre du comité de marché est un grand privilège car il confère certains avantages : l'exonération de toutes les taxes auxquelles les autres vendeurs sont assujettis. Aussi, les membres du comité du marché ont la latitude de gérer plusieurs tables, puisque l'attribution des places est faite par eux, en concertation avec le Régisseur.

2. La dynamique du marché Bourreau

La distribution alimentaire dans les villes est assurée par de multiples réseaux et opérateurs, formes d'organisation et de vente qui tous, contribuent au ravitaillement des consommateurs urbains (Hugon et Pourtier, 1993). L'approvisionnement ou le ravitaillement du marché Bourreau s'effectue par le biais d'un complexe circuit de distribution où interviennent de nombreux intermédiaires. Ce circuit diffuse à travers les marchés du pays ou de la ville de Brazzaville, les produits agricoles locaux et les produits manufacturés.

Le circuit direct met en scène uniquement les fournisseurs *Mintsita* (commerçants voyageurs). Ce sont, en majorité des femmes qui achètent les produits vivriers dans les villages auprès des paysans et viennent les vendre en ville. Arrivées au marché Bourreau, elles livrent leurs marchandises, en gros ou en demi-gros, comptant ou à crédit, aux vendeuses en détail appelées *Mindjala-Ngoto* (vendeuses par terre). Le fournisseur procède rarement à la vente directe consommateurs.

Le circuit indirect fait intervenir plusieurs intervenants. Dans ce circuit, c'est le paysan qui, depuis le village expédie la récolte par le transporteur routier à sa parente de la ville qui en assurera la vente. Au marché Bourreau, le parent délégué pour la gestion et la vente de la marchandise, réceptionne le colis. Il paie les taxes exigées et commence la vente. Au retour, le transporteur se charge de rapporter au paysan les fonds procurés par la vente. Cela renforce les liens de famille entre le paysan et le citadin. Ce dernier peut quelquefois acheter et envoyer au paysan, grâce au bénéfice de la vente des produits vivriers, quelques biens de première nécessité (sel, lait, sucre, savon pétrole, poste récepteur, vêtement, poisson salé, bidons de 25 litres, sacs pour charger le *foufou*, etc.). Cette forme de « mise au marché » est la plus pratiquée au marché Bourreau. C'est un contrat que le cultivateur paysan passe avec le vendeur (Chaléard, 1996).

Près des ¾ des vendeurs (72 %) exercent le commerce des produits locaux et 28 % se livrent à la vente des produits manufacturés. C'est pour ainsi dire que le marché Bourreau est dominé par les vendeurs de denrées alimentaires locales. Ces produits proviennent majoritairement des villages du Pool notamment des districts de Kinkala, Goma-Tsétsé, Boko, Louingui, Mindouli, Kindamba, Vindza et Kimba.

Par ailleurs, nous constatons aussi que beaucoup de vendeurs du marché Bourreau se ravitaillent sur les autres places commerciales de la ville : marchés Commission, Thomas Sankara, Bouemba, PK Mfilou et de la gare ferroviaire centrale, en produits d'origine locale. Les marchés Total et Poto-Poto II, le Beach de Brazzaville, les villes de Pointe-Noire et Kinshasa (R. D. Congo) servent d'approvisionnement en produits manufacturés importés.

Les enquêtes réalisées sur le terrain révèlent que 43,5 % des denrées alimentaires locales issues des campagnes parviennent au marché Bourreau. Ce fort taux se justifie par la position de la gare routière dans ce marché qui se charge de débarquer les produits vivriers très souvent vendus sur place. Le marché total vient au 2ème rang (19,4 %) comme source d'approvisionnement des vendeurs. Le marché Poto-Poto approvisionne le marché Bourreau à 13 %. Les villes de Pointe-Noire et Kinshasa contribuent à 8,1 % dans l'approvisionnement en denrées alimentaires au marché Bourreau. Les vendeurs du marché Bourreau s'approvisionnent peu dans les marchés Bouemba, Thomas Sankara, Commission, Gare Centrale et PK Mfilou (1,6 % à 3,2 %). Les produits vendus dans ces marchés sont les mêmes que ceux que l'on rencontre au marché Bourreau.

2.1. Les principaux produits débarqués et embarqués au marché Bourreau

Au marché Bourreau, débarquent toutes sortes de produits vivriers. Le pain et les cossettes de manioc (*foufou)* interviennent respectivement pour 30,9 % et 27,8 %. Cela met en évidence l'importance de ces cultures dans l'économie rurale du département du Pool. Les proportions élevées du pain de manioc et du foufou (27,8 %) confirment bien que l'aliment de base des Congolais est constitué en majorité de ces deux produits vivriers, suivis de la banane (22,7 %) et des tubercules (18,6 %).

Les produits manufacturés sont plus embarqués à la gare routière du marché Bourreau. Les produits d'alimentation forment 30,5 % tandis que la quantité du ciment embarquée est de 8,4 % du fait que les maisons des villages sont de plus en plus construites en briques cuites qu'en briques parpaings.

Le type de véhicules le plus fréquent à la gare routière est le camion lourd (Mercedes, Renault, Volvo). En effet, au nombre des transporteurs interrogés, 80

% conduisent les camions lourds tandis que 20 % représentent la catégorie des conducteurs des véhicules légers (Hiace, Pick-up, taxis Corola). Sur le mouvement hebdomadaire des véhicules, il ressort que la majorité des transporteurs effectue 1 à 3 voyages dans la semaine (86,7 %). Les nombreuses tracasseries qu'ils rencontrent sur la route, réduisent le nombre de voyages. Les transporteurs propriétaires des camions légers effectuent 4 à 6 voyages dans la semaine. Ils représentent 13,3 % du nombre total.



Photo 3 : Passagers embarqués dans un camion à destination des villages du département du Pool. Cliché Nsila Nlemvo, 2012.

2.2. La fixation des prix des produits au marché Bourreau

Au marché Bourreau, que ce soit les commerçants voyageurs ou les vendeurs intermédiaires, chacun fixe les prix des produits à sa manière (tableau 2).

Tableau 2 : Prix des principaux produits au marché Bourreau **(**F CFA)

N°	Produits	Quantité	Prix d'achat	Prix de revente	Bénéfice en %
1	Gros pain de manioc	1 manioc	3 000	3 500	16,7
2	Cossettes de manioc	1 sac	28 000	32 000	14,2
3	Safou	1 sac	20 000	22 000	12,5
4	Charbon de bois	1 sac	3 800	4 200	10,5
5	Huile de palme	bidon de 25 l	15 500	17 000	9,6

Source : Enquêtes personnelles, 2012

Les *Mintsita* achètent les denrées au village. À l'étape suivante, elles livrent leurs marchandises à des revendeurs. Les revendeurs, à leur tour, revendent les produits aux détaillants des marchés urbains. 80 % des prix de vente sont fixés par les vendeurs contre 20 % par l'Etat.

Les bénéfices réalisés par les vendeurs n'atteignent pas 50 %. Le gros pain de manioc, qui est l'aliment le plus vendu dans tout le marché, représente à peine 16,7 % de bénéfice. Cependant, il est important de signaler que nous avons considéré les produits achetés dans les véhicules et vendus directement par les vendeurs du marché Bourreau afin d'avoir le résultat des bénéfices. Ces derniers servent quelquefois d'intermédiaires entre les *Mintsita* et les détaillants des marchés urbains ; c'est le phénomène des *Bissombéla* (achat et revente sur place). La fixation des prix au marché Bourreau tient compte des dépenses sur les tracasseries policières, sur les frais de transport et des dépenses liées aux taxes municipales.

Les frais de transport des voyageurs tiennent compte de la distance, des axes, de l'état des routes et du type de véhicules. Pendant nos enquêtes, nous avons enregistré les tarifs suivants : Brazzaville- Boko : 2 000 F CFA, Brazzaville-Louingui : 2 000 F CFA, Brazzaville-Loumou : 2 500 F CFA, Brazzaville-Kindamba : 3 000 F CFA, Brazzaville-Mindouli : 2 500 F CFA, Brazzaville-Vindza : 4 000 F CFA, Brazzaville-Kimba : 5 000 F CFA.

2.3. Durée d'installation des vendeurs et transporteurs dans le marché

Nous remarquons que 10 % de vendeurs ont une durée de moins de 2 ans ; 62 % ont une durée allant de 2 à 8 ans ; 14 % ont une durée de 9 à 11 ans et 14 % des vendeurs ayant atteint 12 ans et plus d'années au marché Bourreau. Nous constatons que la plupart des vendeurs au marché Bourreau ont mis du temps à vendre dans ce marché. Ils ont commencé à vendre au marché après la reprise des

activités de la gare routière, à partir de l'an 2000. Cela détermine la place de la gare routière dans la vie du marché. Toutefois, la forte proportion des vendeurs adultes et le pourcentage élevé des vendeurs ayant le niveau collège 62 % justifient la longue durée des vendeurs au marché Bourreau.

Au marché Bourreau, nous avons dénombré 40 % de vendeurs ayant au préalable exercé dans d'autres marchés de la ville dont Total (20 %), Commission (6 %), Bifouiti et PK Mfilou respectivement 4 %, Soukissa, Bouemba et Plateau des 15 ans respectivement 2 %. Les enquêtes réalisées sur le terrain rapportent que 60 % des vendeurs n'ont pas vendu dans d'autres marchés de la ville. Ces données statistiques paraissent plus significatives que celles des vendeurs ayant fonctionné déjà dans d'autres marchés. Cette forte proportion confirme la longue durée des vendeurs au marché Bourreau.

3. Les raisons de préférence du marché Bourreau par les acheteurs

Les acheteurs que nous avons interrogés nous ont donné plusieurs raisons qui les motivent à fréquenter le marché Bourreau. Dans la figure I, nous constatons que la majorité des acheteurs préfèrent fréquenter le marché pour des raisons des prix abordables (34,10 %) ; par la nature des produits de la campagne (18,20 %) ou par le fait qu'ils sont proches du lieu de résidence (13,60 %). Cela prouve à suffisance que le marché Bourreau attire la population de Brazzaville.

Tableau 3 : Les raisons de préférence de la vente des principaux produits

N°	Produits préférés	Motifs de préférence	Effectifs	%
1	Produits congelés (viande)	Rapporte plus de bénéfice	11	22
2	Manioc, haricot, maïs	Habitué à ce type de produits	11	22
3	Gnetum, farine et pain de manioc	Une clientèle abondante	10	20
4	Charbon, huile d'arachide et de palme	Produits faciles à conserver	8	16
Total			30	100

Source : Enquêtes personnelles, 2012

Bon nombre de vendeurs (22 %) préfèrent la vente des divers et des congelés parce qu'ils rapportent plus de bénéfice ; 20 % d'entre eux choisissent le *ngetum africanum*, la farine de manioc (*foufou*) et le pain de manioc (chikouangue) parce qu'ils attirent une clientèle abondante. 10 % de vendeurs préfèrent le poisson fumé

et le *foufou* moulu pour des raisons d'autoconsommation. Les prix des produits vivriers vendus sont à 80 % fixés par les vendeurs eux-mêmes. Par contre, 20 % des prix sont fixés par l'Etat et ce sont beaucoup plus les produits d'alimentation (tableau 3).

4. Les principaux acteurs du marché Bourreau

4.1. Identification des vendeurs

L'identification des vendeurs consiste à la présentation des vendeurs, la répartition par âge, par sexe et par niveau d'études. On rencontre au marché Bourreau les *Mintsita* (commerçants voyageurs), les femmes dénommées *Mindjala Ngoto* (vendeurs par terre), les vendeurs fixes et les commerçants transporteurs. Les *Mintsita* se rendent dans les villages pour y acheter des stocks de denrées alimentaires destinés à l'approvisionnement des marchés. Elles travaillent en relation avec les transporteurs. Les *Mindjala Ngoto* installent très souvent la marchandise venant des véhicules, à-même le sol. Elles forment la plus grande partie des vendeurs.

Les vendeurs fixes sont beaucoup plus concentrés sur la place du marché et dans les boutiques environnantes. *Les transporteurs commerçants* utilisent leurs camions pour acheter dans les villages les produits vivriers qu'ils revendent en gros au marché.

La répartition des vendeurs par sexe est inégale. En effet, nous remarquons 74 % de femmes contre 26 % d'hommes. Cette forte proportion des femmes s'explique par le fait que la vente au marché est considérée comme une activité exercée par plus de femmes. Ce déséquilibre est aussi dû au marché de l'emploi qui reste ouvert de plus en plus aux hommes qu'aux femmes. Ces dernières préfèrent alors vendre au marché en vue de se prendre en charge et d'intervenir dans le budget alimentaire du ménage.

La majorité des vendeurs du marché Bourreau (84 %) dépasse 30 ans d'âge. Parmi eux, les vendeurs nationaux représentent 94 % et les étrangers 6 %.

La plupart des vendeurs du marché Bourreau ont le niveau collège. La proportion est de 62%. Ce pourcentage élevé se justifié par le fait que les années pendant lesquelles ces vendeurs, âgés de 30 ans et plus, devraient normalement finir le premier cycle secondaire (collège) ont été frappés par les guerres de 1993, 1997 et 1998 que le pays a connues. Cela a engendré des répercussions fâcheuses dans la partie sud de la ville, notamment à Makélékélé. Cela a entrainé les départs massifs de ces populations vers les villages et l'arrêt des études. Devenues adultes (25 ans), autour des années 2004, 2005, les femmes intègrent le foyer et doivent participer à la survie du ménage. Il devient alors difficile pour elles de continuer

les études. Raison pour laquelle elles se lancent dans l'activité de la vente des aliments au marché.

4.2. Identification des acheteurs

Les acheteurs présents au marché Bourreau sont composés des femmes et des hommes. Mais, comme dans tous les marchés, les femmes représentent une forte proportion de 88,6 % contre 11,4 % d'hommes. La forte présence des femmes s'explique par le fait que leur rôle est déterminant dans le ravitaillement du ménage. La présence au foyer et dans la société fait qu'elles soient responsables des tâches ménagères et domestiques. La faible présence des hommes s'explique par le fait que, dans les sociétés africaines, il est très mal vu qu'un homme se livre au commerce des produits vivriers. En plus, les produits vivriers qu'on trouve à la gare routière sont achetés par les femmes vendeuses dans d'autres marchés. L'achat des produits vendus au marché Bourreau intéresse toutes les tranches d'âges. Aussi bien les jeunes que les adultes, tous âges confondus. Néanmoins, les données statistiques ne sont pas les mêmes dans les différentes tranches d'âges. Les jeunes (moins de 18 à 23 ans) représentent 8,6 % et les adultes (plus de 24 ans), 91,4 % de l'ensemble des acheteurs interrogés. La forte proportion des adultes s'explique par le fait qu'ils sont les plus actifs et qu'ils supportent le poids de la tranche d'âge des jeunes et des vieux.

La clientèle du marché Bourreau est pour la majorité composée de nationaux (85,7 %). Nous remarquons que 95,7 % des acheteurs ont été sur le banc de l'école, selon les niveaux respectifs primaire (14,3 %), collège (37,7 %), lycée (20 %) et université (25,7 %). Ce pourcentage important (95,7 %) s'explique par le niveau important d'alphabétisation du pays.

4.3. Identification des transporteurs

À la gare routière du marché Bourreau, on distingue deux (2) catégories de transporteurs, à savoir : les transporteurs routiers et les manutentionnaires, couramment appelés « porteurs ». En premier lieu, nous parlerons des transporteurs routiers et, en second lieu, des manutentionnaires.

Tous les transporteurs interrogés sont de nationalité congolaise. Leur présence s'explique par le fait que cette profession (conduite de véhicules, convoyage) est encore totalement masculine. La plupart des transporteurs de la gare routière du marché Bourreau sont des adultes. La tranche de 35 à 38 ans représente 30 % des transporteurs interrogés. L'intervalle, de 43 ans et plus, représente la plus grande partie des transporteurs questionnés au marché (36,7 %). L'effectif des adultes

s'explique par le fait qu'ils sont actifs et doivent assurer leur rôle de chef de ménage pour répondre aux besoins familiaux.

Il ressort que 6,7 % des transporteurs à la gare routière ont le niveau primaire, 60 % de transporteurs ont le niveau collège ; 13,3 % ont pu aller jusqu'au lycée et 20 % ont atteint le niveau universitaire. La faible proportion du niveau primaire (6,7 %) prouve combien le niveau d'étude des citoyens congolais est avancé. La forte présence des transporteurs qui ont le niveau collège (60 %) s'explique par de nombreux échecs rencontrés en classe de 3ème. Ces échecs désespèrent certaines personnes et les poussent à abandonner les études. Les diplômés, faute d'emploi, se sont retrouvés dans cette activité.

4.4. Les manutentionnaires

Les entretiens avec les manutentionnaires nous ont aidée à comprendre comment fonctionnent les hommes aux « mains chargées ». En effet, ils portent plusieurs noms : pousseurs, *bana-brouette*, *Koro-Koro* (jeunes conducteurs de chariots chargés de marchandises). Ils débutent leurs activités au moment du débarquement des marchandises dans les véhicules. Ils transportent toutes sortes de produits (foufou, charbon, manioc, huile de palme, noix de palme, aubergines). Ils se mettent à la recherche des clients et peuvent réaliser, en moyenne, une recette de 4 000 F CFA, par jour. Ils sont également soumis au paiement de taxes municipales et à l'assainissement du marché. Certains sont propriétaires des brouettes, d'autres procèdent à la location par jour, moyennant 500 F CFA. Les porteurs transportent les marchandises dans toutes les directions, surtout dans les marchés urbains environnants. Il ressort que les frais de transport du demi-sac de *foufou* sont plus élevés que ceux des bidons de 25 litres d'huile de palme. Aussi, les distances Bourreau-Météo-Total exigent les mêmes montants à payer (tableau 4).

Tableau 4 : Montants à payer selon les produits et la desserte (en F CFA).

N°	Desserte	Types de produits	
		Demi-sac de *foufou*	25 lit. d'huile de palme
		Montants	Montants
1	Parking-chaussée	300	100
2	Bourreau-Commission	700	500
3	Bourreau-Météo	500	300
4	Bourreau-Total	500	300
5	Bourreau-Bifouiti	700	500
Moyenne		540	340

Source : Enquêtes personnelles, 2013

4.5. Vendeurs et acheteurs originaires de tous les arrondissements de Brazzaville

Les principaux produits issus du marché Bourreau intéressent l'ensemble des Brazzavillois. Si les vendeurs vivant à Makélékélé (68 %) prédominent, c'est parce que le marché est situé dans cet arrondissement. Aussi, beaucoup d'entre eux réceptionnent la marchandise envoyée par les parents du le village. Il est suivi de loin par Bacongo (14 %) et Moungali (8 %). Madibou et Mfilou-Ngamaba représentent respectivement 4 % et Poto-Poto, 2 %.

Les acheteurs proviennent de tous les arrondissements de Brazzaville. L'arrondissement de Makélékélé avec 40 % suivi de celui de Bacongo avec 14,2 % sont les lieux d'où provient la majeure partie des acheteurs. Les autres arrondissements suivent avec des pourcentages allant de 12,9 % à 2,9 % des effectifs des acheteurs. Les acheteurs ne proviennent non pas seulement de Brazzaville, mais aussi des autres localités du pays, notamment des villages du département du Pool.

5. Les difficultés d'acheminement des produits à la gare routière

5.1. Les tracasseries policières et les problèmes d'organisation spatiale

Les transporteurs du marché Bourreau sont confrontés à des tracasseries policières qui consistent à donner une somme d'argent à chaque barrière aux membres de la force publique. Les transporteurs qui empruntent la route nationale n° 1 offrent de l'argent aux hommes en uniforme qui sont fixés dans les postes de police situés tout au long de la route. À ce propos, nous avons constaté, pendant nos enquêtes, que les transporteurs payent les sommes d'argent suivantes : postes de police du pont du Djoué : 3 500 F CFA et de Nganga-Lingolo : 2 500 F CFA, postes de gendarmerie de Mansimou : 5 000 F CFA et de l'avenue de l'OUA : 5 000 F CFA.

L'enlèvement des ordures et déchets n'est presque pas assuré. Les feuilles d'emballage de manioc, le *foufou* avarié et d'autres divers déchets tapissent le sol du marché. Pour remédier, tant soit peu, à l'insalubrité, les vendeurs procèdent individuellement au nettoyage, très tôt le matin, et entassent les ordures dans un coin du marché, créant de nombreux tas d'immondices.

Au marché Bourreau, la vente des produits se fait dans des conditions hygiéniques exécrables (photo 3). Les produits sont exposés à même le sol et parfois à côté des mares d'eau ou des tas d'ordures. Ainsi, sont vendus le *foufou* avarié et le pain de manioc qui a perdu ses feuilles d'emballage. La vente par terre est intense au marché Bourreau ; elle concerne 40 % de produits écoulés au marché Bourreau marchandises sur le sol.



Photo 3 : La vente des produits autour des mares d'eau.
(Cliché Nsila Nlemvo, 2012)

5.2. L'encombrement de l'aire de stationnement et l'absence d'équipements collectifs

Le nombre de vendeurs dans le marché s'accroît. Chaque vendeur cherche à vite faire écouler son produit en étant plus proche des véhicules et des clients. Ce phénomène a pour conséquence l'encombrement de l'aire de stationnement. Il y en a partout dans le marché. Ce sont en même temps les lieux de débarquement, d'embarquement et de vente des produits vivriers. Le manque de parking spécialement réservé aux véhicules rend très difficile la circulation humaine et favorise le vol. On note l'absence de certains équipements, particulièrement les entrepôts et l'éclairage public. La gare routière ne dispose pas de structures fiables de conservation des produits vivriers. Pendant les pluies, les marchandises sous le toit du véhicule sont couvertes d'une bâche. Du coup, le déchargement ne peut pas se faire.

5.3. Les problèmes administratifs

Parmi les problèmes administratifs qui se posent au marché Bourreau, nous avons les nombreuses taxes, les difficultés à la collecte des taxes, le mauvais comportement des agents municipaux et l'absence de contrôle du service d'hygiène et du ministère du commerce. Souvent, des disputes éclatent entre collecteurs et vendeurs, au moment du recouvrement des taxes. Les vendeurs occasionnels installés sur l'aire de stationnement échappent souvent au contrôle des agents municipaux tout comme certains parents des agents municipaux.

Conclusion

Au terme de ce travail, nous avons pu établir que le marché Bourreau est né de la volonté des populations et il croît de façon désordonné. Cela traduit un besoin réel des populations environnantes d'être proches d'une part du lieu commercial pour s'approvisionner en produits de consommation courante et, d'autre part, pour avoir un emploi en vue de se prendre en charge. La particularité du marché Bourreau est la présence de la gare routière qui reçoit les vivres locaux (manioc, *foufou*, légume, banane, arachide…) grâce au département du Pool qui est en étroite symbiose avec la capitale. Ainsi, nous comprenons que ce marché répond à une demande permanente et importante des consommateurs de Makélékélé et d'ailleurs qui s'y ravitaillent fréquemment et souvent quotidiennement. Créer des parkings appropriés, par exemple sur la rue Nganga Antoine, pour les véhicules légers, et l'avenue Ma Senga Pauline pour les camions, aiderait à résoudre l'épineux problème d'encombrement de l'aire de stationnement et les vols à répétition.

Bibliographie

Auger Alain, 1972 : Le *ravitaillement vivrier traditionnel de la population africaine de Brazzaville,* Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, Tome I, p. 293-298.

Chaléard Jean Louis, 1996 : *Temps des villes, Temps de vivres, l'essor du vivrier marchands en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661 p.

Hugon Philippe ; Pourtier Roland, 1993 : *Les villes d'Afrique*, Paris, Hachette, 270 p.

Kazebikouelako Jonathan, 2004 : *Croissance démographique et ravitaillement en produits vivriers de Mfilou*, Brazzaville, mémoire de l'ENS, 85 p.

Moundza Patrice, 2006 : « Les marchés : lieux de ravitaillement et alternatives à l'inactivité » dans Ziavoula Robert Edmond, *Brazzaville, une ville à reconstruire*, Paris, Karthala, p. 225-234.

Ngatsongui Florian Godefroy, 2004 : *L'approvisionnement des marchés de Brazzaville en produits vivriers à partir de la gare routière du nord*, Brazzaville, ENS, 88 p.

Nkouka Bazebita Clotilde, 2010 : *Typologie des marchés des arrondissements de Bacongo et Makélékélé (Brazzaville-Congo),* mémoire de l'ENS, 74 p.

Vennetier Pierre, 1991 : *Les villes d'Afrique tropicale*, Paris, Masson, 2ème édition, 244 p.